



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-trois le 21 février à 18h45
En exercice : 19 Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 16 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19 sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
Date de la convocation : 17/02/2023
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Danièle VALLERY,
Christine SIMON, Serge ABOULIN, Laëtitia PRADINES,
Raymonde HABOUZIT, Patrice LHOSTE, Roland SEUX,
Christiane PAUZON, Christian GIRARD, Sébastien GAGNE,
Anne-Marie TORE, Gilles AUDRAS, Bernadette PELISSIER,
Valérie GAGNE,
Excusés :
Denis CLAMENS qui a donné procuration à Raymonde HABOUZIT
Sabine JOUVHOMME qui a donné procuration à Danièle VALLERY
Thierry SOLEILHAC qui a donné procuration à Serge ABOULIN
Secrétaire de séance : Bernadette PELISSIER

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT POUR AMENAGEMENT POLE
SANTE PAR REHABILITATION D'UN BATIMENT VACANT DANS LE CENTRE BOURG**

M. le Maire rappelle le projet de création d'un pôle santé et les différentes délibérations prises à ce sujet :

- Délibération 2021-47 du 28 mai 2021 : demande de subvention régionale
- Délibération 2021-81 du 1^{er} octobre 2021 : choix de la maîtrise d'œuvre
- Délibération 2021-106 du 14 décembre 2021 : demande de subvention DETR DSIL
- Délibération 2022-69 du 4 juillet 2022 : demande de subvention LEADER

Il rappelle ensuite la genèse du projet : permettre l'installation de professionnels de santé en un même lieu, le bâtiment abritant une partie de la mairie par la réhabilitation de ce dernier, avec comme axe principal la rénovation énergétique et thermique.

Il explique ensuite que dans le cadre de la planification écologique, la Première Ministre Elisabeth Borne a souhaité la mise en place d'un fonds vert destiné à accélérer la transition écologique par un appui financier aux territoires.

Ce fonds doté de deux milliards d'euros a été approuvé par le Parlement dans le cadre de la loi de finances pour l'année 2023. Il a pour objet d'accompagner l'ensemble des collectivités territoriales et leurs groupements dans l'accélération de la transition écologique.

À l'issue des différentes consultations, trois axes d'intervention comprenant quatorze mesures destinées à atténuer le changement climatique et à adapter à ses effets dans un but de résilience des territoires ont été identifiées.

Le fonds vert est cumulable avec les autres dotations de l'État et les subventions des autres financeurs.

...

2023-12



Le pôle santé entre dans les mesures financées par le fonds vert dans le cadre de l'Axe 1, renforcer la performance environnementale : rénovation énergétique des bâtiments publics. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'inclure dans le plan de financement du pôle santé, comme suit :

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à ce jour à 1 548 200.00 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant HT	
		Travaux	1 420 370.00 €	
		Honoraires	127 830.00 €	
		TOTAL	1 548 200 €	
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier		Montant	%
	Fonds Vert		664 178 €	42.9 %
	Etat DETR 2022 (attribution 20% sur une dépense subventionnable de 1 375 847 €)		275 169 €	17.7%
	Région AURA (demande en cours)		250 000 €	16.1 %
	LEADER Velay (demande en cours)		50 000 €	3,3 %
	TOTAL Aides Publiques		1 240 895 €	80 %
	Autofinancement		307 305 €	20 %
TOTAL Financement		1 548 200 €	100 %	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le plan de financement ci-avant exposé ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre du fonds vert au taux le plus élevé possible ;
- **CHARGE** monsieur le Maire de déposer le dossier de demande de subvention dûment complété, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la concrétisation de ce projet.

Le Maire,
Franck PAILLON

La secrétaire de séance,
Bernadette PELISSIER

Fait et délibéré le 21/02/2023
Pour extrait certifié conforme